

**Jean PICART**  
**7 Rue de Bretagne**  
**55400 ETAIN**  
**Conseiller Départemental d'Etain**  
**Vice-Président de la CODECOM d'Etain**

ETAIN, le 11 avril 2018

**Monsieur PIERROT**  
**Direction des transports scolaires**  
**de la Région Grand Est**

Bonjour Monsieur PIERROT,

Suite à notre contact téléphonique de la semaine dernière, je reviens vers vous, comme convenu.

Le quartier des Clairs-Chênes (380 pavillons, 1200 habitants) anciennement cité des familles des forces de l'OTAN a été rattaché à la ville d'Etain au début des années 70.

Le ramassage scolaire gratuit a été octroyé par le Conseil Général de la Meuse en 1976 à la suite d'une action forte des parents d'élèves.

En 2005-2006, ce ramassage menacé a été sauvé suite à une rencontre avec Monsieur NAMY Christian, alors Président du Conseil Général de la Meuse et les parents d'élèves de la cité des Clairs-Chênes.

Nouvelle tentative de remise en cause de cette gratuité en 2013-2014. Le ramassage scolaire a été confirmé pour tous nos élèves collège, élémentaire et maternelle, conformément au règlement départemental des transports scolaires, moyennant une participation financière de la Communauté de Communes.

La problématique actuelle est simple. Le ramassage scolaire serait maintenu durant l'interclasse de midi pour les élèves de l'élémentaire et de la maternelle. En revanche, les collégiens n'auraient plus accès à ce transport durant la pause méridienne. Quelle alternative ?

Le recours possible à la voiture particulière et au covoiturage ? Mais ce n'est pas conforme aux exigences environnementales de lutte contre l'effet de serre.

L'admission à la restauration du collège ? Les effectifs le permettent encore, mais il faut savoir que ce service de restauration accueille déjà et de longue date l'école élémentaire d'Etain : une légère augmentation des effectifs de ces deux établissements pourrait compromettre l'accès à la restauration, la place disponible n'étant pas exponentielle.

C'est pourquoi, je sollicite de votre bienveillance le maintien du circuit de midi pour les collégiens de la cité des Clairs-Chênes. Les parents d'élèves ne comprendraient pas la suppression du service collégien de midi, depuis 42 ans qu'il existe.

Il serait, en outre, du plus grand intérêt d'autoriser les collégiens à utiliser le circuit de ramassage de 9 heures dès lors qu'ils n'ont pas cours de 8 à 9 heures, sans augmentation du coût (le coût de la carte de transport est de 85 euros auquel s'ajoute le coût de 4 euros pour chaque trajet à 9 heures !).

Comptant sur votre compréhension et votre appui pour régler au mieux cette problématique de la pause méridienne, veuillez agréer, Monsieur PIERROT, mes salutations distinguées.



**Jean PICART**